Pour publication immédiate : 12/02/2018 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UN AMENDEMENT BUDGÉTAIRE DE 30 JOURS VISANT À ADMINISTRER DES VACCINS CONTRE LE GRIPPE AUX ENFANTS INDÉPENDEMMENT DE LEUR CAPACITÉ DE PAYER

Cette législation encouragerait les pharmacies à s'inscrire au Programme de vaccins pour les enfants de l'État de New York, qui administre des vaccins sans égard à la capacité de payer ; le Gouverneur appelle les professionnels de santé à s'inscrire

Cette législation codifie le décret qui a permis à plus de 6 300 New-Yorkais âgés de 2 à 18 ans de se faire vacciner dans les pharmacies

Pour trouver un vaccin contre la grippe près de chez vous, cliquez Ici

Quatre décès pédiatriques liés à la grippe confirmés à New York pendant cette saison grippale, 8 317 enfants de moins de cinq ans avec un diagnostic de grippe confirmé en laboratoire

Nombre record de cas de grippe confirmés en laboratoire et d'hospitalisations au cours de chacune des trois dernières semaines

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il proposait un amendement budgétaire de 30 jours visant à encourager les pharmacies à s'inscrire au Programme de vaccins pour les enfants (Vaccines for Children, VFC) de l'État de New York, qui administre des vaccins aux enfants et adultes, qu'ils soient en mesure de payer ou non. Cette législation codifierait le décret qui autorise temporairement les pharmacies à administrer des vaccins contre la grippe aux enfants âgés de 2 à 18 ans. Cette mesure législative, qui accroît la commodité et l'accès à la vaccination pour les New-Yorkais suspendrait de manière permanente la section de la loi sur l'éducation de l'État qui limite le droit des pharmaciens d'administrer des agents immunisants à toute personne âgé de moins de 18 ans.

« Alors que les diagnostics de grippe continuent à se multiplier, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour nous assurer que tous les New-Yorkais ont accès au vaccin contre la grippe afin de les protéger aujourd'hui et dans l'avenir », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Je recommande vivement à tous les New-Yorkais de se

protéger ainsi que leurs familles, de se faire vacciner contre le grippe et de se joindre à nous pour mettre fin à la propagation de ce dangereux virus. »

Depuis que le Gouverneur a promulgué le décret le 25 janvier 2018, plus de 6 300 New-Yorkais âgés de 2 à 18 ans ont été vaccinés en pharmacie. La législation encourage la vaccination et contribue à protéger les enfants qui comptent habituellement parmi les populations les plus vulnérables face à la grippe. Cinq décès pédiatriques liés à la grippe sont à déplorer depuis le début de cette saison grippale, un cinquième décès pédiatrique faisant actuellement l'objet d'une enquête. 8 317 enfants de moins de cinq ans ont reçu un diagnostic de grippe confirmé en laboratoire et 731 ont dû être hospitalisés. Les parents et tuteurs avec des enfants âgés de 6 mois à 24 mois sont toujours invités à consulter leur médecin traitant pour la vaccination.

En outre, afin de soutenir la demande accrue de vaccinations pédiatriques suite au décret et de s'assurer que le coût d'un vaccin ne constitue pas un obstacle à la vaccination, le Gouverneur appelle les médecins libéraux à s'inscrire au Programme de vaccins pour les enfants de l'État de New York. Il s'agit d'un programme financé au niveau fédéral qui propose une vaccination gratuite aux enfants éligibles.

Un(e) enfant peut prétendre à un vaccin dans le cadre du Programme de vaccins pour les enfants s'il ou elle a moins de 19 ans et répond à l'un des critères suivants :

- Non assuré(e) (ne possède pas d'assurance maladie),
- Insuffisamment assuré(e) (possède une assurance maladie commerciale, mais cette assurance ne couvre pas le vaccin contre la grippe, ou bien l'assurance plafonne la couverture à un certain nombre de consultations),
- Amérindien(ne) ou autochtone d'Alaska,
- Inscrit(e) à Medicaid ou éligible à Medicaid, ou
- Inscrit(e) à Child Health Plus.

Les professionnels du vaccins pour les enfants doivent examiner l'éligibilité de chaque enfant à recevoir un vaccin VFC et documenter les résultats de chaque consultation pour immunisation. Le vaccin VFC pourrait ne pas être administré aux enfants qui ne sont pas éligibles au programme VFC.

Le Commissaire du Département de la Santé (Department of Health) de l'État de New York, Dr Howard Zucker, a déclaré : « Depuis que le Gouverneur a promulgué le décret autorisant les pharmaciens à administrer le vaccin contre la grippe aux enfants, nous assistons à une augmentation du nombre de familles profitant de cette initiative. Il est donc parfaitement logique de la rendre permanente. La grippe continue à être répandue dans notre État et, si vous n'être pas encore vacciné, faites-vous vacciner dès que possible ».

Au cours des neuf dernières semaines, la grippe s'est répandue sur une vaste échelle géographiquement à travers New York. Au 3 février, 52 567 cas de grippe confirmés en laboratoire ont été signalés et 11 802 personnes ont été hospitalisées en raison de la grippe dans l'État de New York cette saison. Au cours de la saison grippale de l'année dernière, il y a eu 12 912 hospitalisations liées à la grippe et huit décès pédiatriques à New York. Au cours des quatre dernières années, il y a eu au total 25 décès en raison

de la grippe chez les enfants dans l'État de New York et une moyenne de 10 571 hospitalisations liées à la grippe par année.

La semaine dernière, le Gouverneur Cuomo a ordonné au Département de la santé de l'État de New York d'autoriser un financement d'aide d'urgence à destination des comtés, afin de financer des mesures renforcées visant à promouvoir et à faciliter l'accès aux vaccins contre la grippe à l'échelle de l'État. Ceci s'appuie sur les actions de l'État de New York annoncées précédemment pour lutter contre l'épidémie de grippe. En plus de se faire vacciner contre la grippe et de rester à la maison pendant la maladie, il est essentiel de pratiquer une bonne hygiène des mains :

- Contrairement à certains virus, la grippe est facilement éliminée par le savon et l'eau chaude.
- Lavez-vous les mains souvent avec du savon et de l'eau chaude pendant au moins 20 secondes pour vous protéger des microbes et éviter de les propager aux autres.
- Gardez avec vous un désinfectant pour les mains à base d'alcool à utiliser lorsque le savon et l'eau ne sont pas disponibles. Choisissez un produit avec au moins 60 % d'alcool.
- Ne toussez ni n'éternuez pas dans vos mains. Au lieu de cela, couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir. Les personnes atteintes de la grippe sont contagieuses jusqu'à sept jours après le début des symptômes.

Pour en savoir plus sur la grippe, rendez-vous sur : www.health.ny.gov/diseases/communicable/influenza/seasonal.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

DÉSINSCRIRE